

**FEDERATION INTERNATIONALE DU SPORT SCOLAIRE  
&  
UNION DU SPORT SCOLAIRE EN POLOGNE**

**ISF COUPE EN ATHLETISME “JEAN HUMBERT”  
CHAMPIONNAT DU MONDE SCOLAIRE**

**Du samedi 18 au jeudi 23 Juin 2011**

**BYDGOSZCZ / POLOGNE**

<b>Bulletin Nr 1</b>
----------------------

Le Comité Exécutif (CE) de la Fédération Internationale du Sport scolaire (ISF) a décidé de confier l'organisation de la **COUPE EN ATHLETISME “JEAN HUMBERT”** du 18 au 23 juin 2011 à BYDGOSZCZ / POLOGNE.

La compétition sera organisée par l'Organisation du Sport Scolaire de la République Slovaque.

**1. INVITATIONS**

Les invitations à ce Mondial sont envoyées aux organisations sportives scolaires qui sont membres de plein droit ou membres associés de l'ISF et pour information aux membres du CE de l'ISF, aux membres de la Commission Technique d'Athlétisme de l'ISF et à l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF).

**2. COMPOSITION DES EQUIPES et CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**2.1** Des équipes d'établissements scolaires et des équipes de sélection peuvent participer.

**Chez les garçons et chez les filles, chaque pays doit d'abord avoir inscrit une équipe d'établissement scolaire avant de pouvoir participer avec une équipe de sélection dans la même catégorie.**

La compétition sera organisée pour les catégories suivantes :

Equipes d'établissements scolaires garçons

Equipes d'établissements scolaires filles

Equipes de sélection garçons

Equipes de sélection filles

**2.2.1** Tous les élèves de l'équipe d'établissement scolaire garçons et doivent être inscrits dans le même établissement scolaire. De même pour l'équipe d'établissement scolaire filles..

**2.2.2** Tous les élèves des équipes de sélection doivent être inscrits dans un établissement scolaire du pays participant...

**2.3** Tous les élèves doivent être nés en 1994, 1995 or 1996.

Des participants plus jeunes ou plus âgés ne seront pas acceptés!

**2.4** Chaque équipe sera composée de 6 élèves et d'un enseignant/entraîneur.

Chaque délégation nommera un chef de délégation qui aura la responsabilité de l'équipe ou des équipes de sa délégation. Il ne peut pas associer la fonction de chef de délégation avec celle d'enseignant / entraîneur..

Au cas où un pays ne serait représenté que par une seule équipe, sa délégation pourra comprendre jusqu'à 8 personnes.

Un maximum de 4 équipes (1 équipe d'établissements scolaires filles, 1 équipe d'établissements scolaires garçons, 1 équipe de sélection filles et 1 équipe de sélection garçons) peut participer.

Un adjoint de chef de délégation sera possible à partir de 3 équipes

Une délégation complète comprendra 30 personnes au maximum.

Chef de délégation	1	Personne
Adjoint de chef de délégation (dans le cas de 3 ou 4 équipes)	1	Personne
Enseignants / entraîneurs (1 par équipe)	4	Personnes
Equipe d'établissement garçons	6	Personnes
Equipe d'établissement filles	6	Personnes
Equipe de selection garçons	6	Personnes
Equipe de selection filles	6	Personnes
<b>Total: maximum</b>	<b>30</b>	<b>Personnes</b>

**2.5** Chaque pays participant a le droit d'inscrire un maximum de 2 personnes adultes supplémentaires dont la fonction doit être précisée : médecin, kinésithérapeute, interprète, agent de sécurité, représentant du ministère, journaliste, ...

Toute autre personne ne fera pas partie de la délégation officielle et ne sera pas accréditée par le CO.

**2.6** Les participants doivent être inscrits à temps plein dans l'école qu'ils représentent. Ils doivent appartenir à des établissements scolaires qui dispensent un enseignement général. (Règlements Généraux de Compétition RGC 7.3).

N'ont pas le droit de participer (RGC 7.7) :

- a) les élèves d'une école professionnelle qui ne fréquentent cette école que parallèlement à leur formation professionnelle ;
- b) les équipes scolaires et les élèves inscrits à des écoles qui dispensent un entraînement sportif sans formation générale ;
- c) les écoles de sports ouvertes l'après-midi qui accueillent des élèves de différents établissements pour leur offrir la possibilité de pratiquer un ou plusieurs sports ;
- d) les équipes constituées au sein de sociétés, d'universités ou d'autres institutions.

**2.7** Chaque équipe participante doit être désignée officiellement par l'organisation en charge du sport scolaire, membre de l'ISF. Les équipes inscrites par un chef d'école n'ont pas le droit de participer.

### **3. PROGRAMME PROVISOIRE**

Samedi 18 Juin	Arrivée et accueil des délégations Accréditation (paiement du solde)
Dimanche 19 Juin	Réunion avec les chefs de délégation (CO + le délégué de l'ISF + le président CT Réunion technique (OC + CT + enseignants / entraîneurs) Cérémonie d'ouverture. Entraînement
Lundi 20 Juin	Compétition Réunion des chefs de délégation concernant le Relais de l'Amitié ( CT + chefs de délégation + enseignant /entraîneurs)
Mardi 21 Juin	Compétition Relais de l'Amitié Rencontre des Nations.

Mercredi 22 Juin	Programme touristique Remise des coupes et des médailles Cérémonie de clôture. Soirée de l'adieu
Jeudi 23 avril :	Départ des délégations

#### **4. VOYAGE**

Le voyage jusqu'aux aéroports internationaux de Bydgoszcz ou Gdansk (Lech Walesa Airport) et le voyage jusqu'à la gare ferroviaire ou à la gare d'autobus de Bydgoszcz doit d'être organisé et financé par chaque pays participant.

Le Comité d'organisation assurera le transport pour toutes les délégations à partir de leur arrivée, pendant toute la période de l'événement et pour le retour à l'aéroport ou à la gare..

#### **5. FRAIS ET ASSURANCES**

**5.1** En retour des frais de séjour fixés par le Comité Exécutif de l'ISF, le Comité d'Organisation assure l'hébergement et les repas des participants pour la durée de ce championnat, pour le programme sportif et culturel et pour tous les transports qui sont liés au programme officiel (arrivée/départ, programme sportif et culturel).

**5.2** Les frais de séjour à verser par chaque membre d'une délégation officielle à l'organisateur du Championnat du Monde scolaire s'élèvent à 42 EUR par personne / par nuit pour un maximum de 30 personnes.

En outre, une contribution à l'ISF de 25 EUR par membre de la délégation sera perçue à l'enregistrement des équipes.

La somme totale par personne est donc de **235 EUR (210 EUR+25 EUR)**.

Si la distance entre Bydgoszcz et la capitale d'un pays participant, venant d'un autre continent, dépasse les 5000 kilomètres, la délégation a le droit d'arriver un jour plus tôt **ou** de repartir un jour plus tard au tarif normal du séjour (42 EUR).

**5.3** Le séjour d'un maximum de 2 personnes adultes supplémentaires est réglé de la façon suivante:

- chambre individuelle à 84 EUR / nuit
- chambre double (2 personnes supplémentaires) à 42 EUR / nuit / personne
- chambre double (1 personne supplémentaire + 1 enseignant ou 1 arbitre)  
à 42 EUR / nuit / personne

Cette demande devra être introduite par le pays concerné.

**5.4** Si la délégation fait le voyage en car, le chauffeur de car sera considéré comme membre de la délégation et payera 42 EUR par nuit.

**5.5** L'organisation d'un séjour prolongé de la délégation (avant ou après l'événement) est à régler par le pays concerné. Le Comité d'organisation n'en est pas responsable.

**5.6** Chaque pays doit souscrire une assurance pour chacun des membres de sa délégation. L'assurance doit couvrir au moins la responsabilité civile de la délégation, les dommages matériels et les frais médicaux.

## **6. CAUTION**

**6.1** A l'inscription, chaque pays doit payer une caution de 84 EUR par personne pour confirmer sa participation.

La caution sera payée **en une fois pour la délégation complète** par l'organisme responsable pour le sport scolaire (fédération, fondation, ministère, ...). Les virements de la part des écoles participantes seront refusés.

Cette somme sera déduite du montant total.

En cas de forfait la caution n'est pas remboursable sauf si la délégation en a informé l'organisateur avant 15 Mai 2011 ou en cas de force majeure. Celui-ci devra être approuvé par le Bureau Restreint de l'ISF.

**6.2** Le secrétariat de l'ISF se charge d'enregistrer toutes les cautions avant le 30 novembre 2009.

**6.3** La caution doit être virée sur le compte suivant :

**Nom de la banque : Fortis Bank**

**Adresse : Pastoor Coplaan 202, 2070 Burcht, Belgique**

**BIC (Swift Code) : GEBABEBB**

**Récepteur : ISF, Boomgaardstraat 22, 2600 Berchem –Antwerpen , Belgique**

**IBAN : BE03 0015 2130 7984**

**Référence: ISF – Coupe d’Athlétisme 2011 + Nom du pays participant**

**6.4** Le solde sera payé comptant en EUR à l’arrivée à Bydgoszcz (des cartes bancaires ni des cartes de crédit ne seront pas acceptées).

**6.5** Tous les frais bancaires (caution et solde) sont à la charge des pays participants.

## **7. Informations techniques :**

7.1 La compétition se déroulera selon les règles en vigueur à l’ISF et à la IAAF sous la direction de la Commission Technique (CT) de l’ISF.

7.2 Le détail des règlements techniques et le contenu de la compétition sont en annexe.

## **8. ENREGISTREMENT**

**8.1** Le formulaire d’inscription (voir annexe) dûment complété et signé par l’organisation en charge du sport scolaire devra être retourné à l’organisateur **au plus tard le 30 septembre 2010**.

<i>Personne de contact:</i>	Jan Żukowski , Chairman of Organizing Committee
<i>Organisation:</i>	Polish School Sport Union
<i>Adresse:</i>	Gdańska str.163, 85-613 Bydgoszcz
<i>Téléphone:</i>	+48-523.60. 82. 90 +4852 3462348
<i>Fax:</i>	+48-523 41.71.76
<i>E-Mail:</i>	<a href="mailto:office@efl.bydgoszcz.pl">office@efl.bydgoszcz.pl</a> , <a href="mailto:jan_zukowski@op.pl">jan_zukowski@op.pl</a>

**8.2** L’inscription détaillée comportant les noms de tous les élèves/toutes les élèves et des autres membres de la délégation sera envoyée au CO avant le 15 Mai 2011 (les formulaires d’inscription détaillée seront joints au Bulletin 3).

## **9. ENGAGEMENTS PRIS PAR LES DELEGATIONS**

**9.1** La présence de chaque participant est obligatoire pendant toute la durée de la manifestation.

**9.2** Chaque participant s'engage à participer à toutes les activités du programme extra sportif.

**9.3** Chaque équipe s'engage à participer à la compétition avec toutes les autres équipes participantes.

**9.4** Chaque participant s'engage à participer à la compétition avec tous les autres participants.

**9.5** Ne figureront au classement que les équipes dont tous les membres participants auront assisté à l'intégrité du programme sportif, aux cérémonies d'ouverture, de remise des prix, de clôture, ainsi qu'au programme socioculturel.

**Veillez, s'il vous plaît, retourner le formulaire d'inscription au plus vite mais avant le 30 septembre 2010 à l'organisateur par fax (+48-341.71.76) ou par e-mail ([jan\\_zukowski@op.pl](mailto:jan_zukowski@op.pl)) et envoyer au secrétariat de l'ISF une copie par fax (+32-3-286.07.47) ou par courriel ([isf.secretariat@isfsports.org](mailto:isf.secretariat@isfsports.org)).**

**Veillez, s'il vous plaît, payer la caution avant le 30 novembre 2010.**

**Au plaisir de vous rencontrer en Pologne du 19 au 23 juin 2011**

*Au nom du Comité d'Organisation de la Coupe « Jean Humbert » 2011*

**Jan Zukowski  
Président de l'OC**

**FEDERATION INTERNATIONALE DU SPORT SCOLAIRE  
&**

**UNION DU SPORT SCOLAIRE EN POLOGNE**

**ISF COUPE EN ATHLETISME "JEAN HUMBERT"  
CHAMPIONNAT DU MONDE SCOLAIRE**

**18 – 23 Juin 2011      BYDGOSZCZ / POLOGNE**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

PAYS:

Nous inscrivons: 1 équipe d'établissement scolaire - garçons	OUI/NON
1 équipe d'établissement scolaire - filles	OUI/NON
1 équipe de sélection - garçons	OUI/NON
1 équipe de sélection - filles	OUI/NON

- Nous confirmons que le pays indiqué ci-dessus participera au Mondial Scolaire ISF d'Athlétisme et accepte les règles énoncées dans ce 1er bulletin.
- Nous envoyons la caution d'un montant de 84 EUR par personne **avant le 30 novembre 2010** au compte mentionné au point 6.3 de ce bulletin.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Organisation compétente en charge du sport scolaire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

A retourner avant le **30 septembre 2010** au

**POLISH SCHOOL SPORT UNION**

**Gdanska str. 163, 85-613 BYDGOSZCZ / POLOGNE**

**Tel. : +48-523-608290 +48-523-46.23.48**

**Fax: +48-341.71.76**

**e mail : [office@efl.bydgoszcz.pl](mailto:office@efl.bydgoszcz.pl); [jan\\_zukowski@op.pl](mailto:jan_zukowski@op.pl)**